



Madame, Monsieur,

Le président de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère vous a notifié votre plan de chasse cervidés pour la saison 2026-2027. **Les documents vous sont transmis de façon dématérialisée.** Merci de vérifier votre messagerie et vos spams. À titre exceptionnel, un envoi par courrier pourra être sollicité.



### SAISON 2026-2027

Comme vous le savez, la problématique sanglier est au coeur des préoccupations de la Fédération. L'explosion des populations a des conséquences financières pour notre structure, mais également sur le terrain, dans la pratique de la chasse.

Lors de l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Finistère, qui s'est tenue le 11 avril dernier, plusieurs décisions relatives aux cotisations ont été soumises aux votes et validées.

Le prix du bracelet chevreuil est augmenté de 5 € soit 35 €. Celui du cerf passe à 160 €.

Les montants de la contribution « solidarité dégâts » ont été revus. Le détail par superficie vous est indiqué dans le tableau ci-dessous.

**La contribution territoriale de solidarité dégâts est appliquée à tous les territoires demandeurs d'un plan de chasse petit ou grand gibier ou simple adhérent à la Fédération.**

SURFACE	MONTANT CONTRIBUTION
1 à 200 ha	65 €
201 à 400 ha	130 €
401 à 1 000 ha	260 €
1 001 à 3 000 ha	390 €
> 3 001 ha	455 €





# MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES DISPOSITIFS DE MARQUAGE DU PLAN DE CHASSE CERVIDÉS POUR LA CAMPAGNE 2026-2027

Vous trouverez ci-dessous les modalités de délivrance des dispositifs de marquage.



La délivrance ou l'envoi postal des dispositifs de marquage se fera uniquement après paiement de la facture correspondante.

Nous vous invitons à privilégier le prélèvement automatique. Le mandat de prélèvement est disponible sur le site de la Fédération.

## VOTRE ATTRIBUTION SE SITUE ENTRE 1 ET 12 BRACELETS, VOUS POURREZ AU CHOIX :

- ▶ Solliciter un retrait au siège social de la Fédération à Quimper.
- ▶ Solliciter un retrait au centre de formation de Ty Blaise à Brasparts. Des permanences vous sont proposées les **1<sup>er</sup> juillet – 22 juillet – 19 août – 9 septembre**.  
Le règlement devra être adressé au préalable à la Fédération, sauf pour les sociétés ayant déjà un prélèvement automatique enregistré.
- ▶ Solliciter un envoi postal. **Celui-ci vous sera facturé 6 €. Ce montant est à ajouter au total de votre facture.**

## VOTRE ATTRIBUTION EST SUPÉRIEURE À 12 BRACELETS, VOUS POURREZ AU CHOIX :

- ▶ Solliciter un retrait au siège social de la Fédération à Quimper.
- ▶ Solliciter un retrait au centre de formation de Ty Blaise à Brasparts. Des permanences vous sont proposées les **1<sup>er</sup> juillet – 22 juillet – 19 août – 9 septembre**.  
Le règlement devra être adressé au préalable à la Fédération, sauf pour les sociétés ayant déjà un prélèvement automatique enregistré.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec les services de la Fédération au 02 98 95 93 16 ou par mail à l'adresse suivante :

[f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com](mailto:f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président  
Daniel Autret



### RETRAIT FÉDÉRATION à Quimper\*

RETRAIT Ty Blaise\* après réception du règlement. Dates au choix :

1<sup>er</sup> juillet

22 juillet

19 août

09 septembre

### ENVOI POSTAL\* (jusqu'à 12 bracelets) après réception du règlement - Facturation de 6 €.

Vous rajoutez ce montant au total de votre facture.

\*Merci de cocher l'option choisie et de nous faire retour de ce coupon avec votre règlement.

